

2026-025

ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CIAS

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le treize mai 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Anita BOISHARDY, Muriel CHENAL, Louise DUCHEMIN, Sylviane DUCHOSAL, Maryse FAVRE, Maryse MAIRONI, Sabine SELLINI, Claudie SILVESTRE
Messieurs Rémy COUNIL (Président), Jean-Marie KLEIN

Absents excusés :

Madame Brigitte BOIRARD, Monsieur Lucien SPIGARELLI

Date de publication : 02 juin 2026 au 02 août 2026

Monsieur le Président informe le conseil d'administration du CIAS que l'article L.123-6 du Code de l'Action sociale et des familles stipule que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-président ».

Le(a) Vice-président(e) pourra remplacer le président en cas d'absence et recevoir dudit Président ou du conseil d'administration des délégations de pouvoirs et/ou de signature.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret, selon un scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Au premier et au deuxième tour, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'obtient cette majorité, il est procédé à un troisième tour, à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le Conseil d'Administration, après délibéré,

- Tous les membres présents avec voix délibératives ont pris part au vote
- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 7

Candidats	Suffrages obtenus
Sylviane SUCHOSAL	11

Vu l'article L.123-6 du CASF
Vu le procès-verbal annexé à la présente,
Vu le résultat du scrutin,
Proclame Madame Sylviane DUCHOSAL Vice-présidente du Conseil d'Administration du CIAS
et déclare son installation.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 26 MAI 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL

Le Président,

Rémy COUNIL

C.I.A.S.
LE CHELET - BP 60
73212 ANNE LA-PLAGNE CEDEX

ÉLECTION VICE-PRÉSIDENT(E) PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai à 17h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le treize mai, s'est réuni en session ordinaire à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Nombre de membres dont le conseil d'administration doit être composé : 13

Nombre de membres présents : 11

1. Déroulement de séance

Constat est fait que les conditions de quorum sont respectées.

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CIAS, dès sa constitution, élit en son sein une(e) Vice-président(e) qui le préside en cas d'absence du Président.

Désignation des assesseurs :

- Fabrice GIOVANNELLI
- Mme FAVRE Naryse

Chaque membre, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne le bulletin sur lequel il aura éventuellement préalablement inscrit le nom du candidat choisi.

Le dépouillement a immédiatement lieu après le vote du dernier membre.

Les bulletins blancs sont déclarés nuls par les assesseurs ; ils sont visés par les assesseurs et annexés au procès-verbal avec l'ensemble des bulletins exprimés (enveloppe close jointe au présent).

2. Élection

a. Résultats du premier tour de scrutin

- Tous les membres présents avec voix délibératives ont pris part au vote
- Nombre de votants:
- Nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:

Candidats	Suffrages obtenus
Mme DUCHOSAL SYLVIANE	11 voix

b. Proclamation des résultats

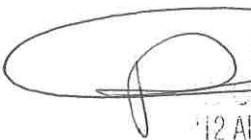

La majorité absolue ayant été obtenue par Mme DUCHOSAL Sylviane après un premier tour de scrutin, il(elle) est proclamé(e) Vice-président(e) et immédiatement installé(e).

c. Observations et réclamations

--

d. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal dressé le 26 mai 2026, après lecture, est signé par le Président et les assesseurs.

Rémy COUNIL Président	 C.I.A.S. CHALET - BP 60 12 AIME-LA-PLAGNE CEDEX
1 ^{er} assesseur	
2 ^{ème} assesseur	